

Monsieur Nicolas GRIVEL
Directeur Général de la CNAF
32 ave Sibelle
75685 Paris cedex 14

Objet : Demande d'entretien

Monsieur le Directeur Général, Monsieur Grivel,

La Cour des Comptes a publié le mardi 16 mai 2023 le rapport de certification des comptes 2022 du régime général de la sécurité sociale, qui inclut ceux de la Cnaf et ceux de la Branche Famille.

Pour la première fois depuis 2011, la Cour des Comptes refuse de certifier les comptes de la Branche famille, en raison de l'efficacité insuffisante de notre dispositif de contrôle interne : « elle ne dispose pas de perspectives d'amélioration des constats réitérés en matière d'incidence financière résiduelle après contrôle interne, qui lui aurait permis de certifier les comptes de la branche famille. »

Elle précise également que cette situation a continué à s'aggraver en 2022 alors que la Branche n'aurait pas été affectée par des contraintes exogènes comme en 2020 et 2021 et que, « pour la troisième année consécutive le dispositif de maîtrise des risques de la branche a été allégé en cours d'exercice par rapport à celui initialement prévu ».

Le montant des erreurs, qui ne seront jamais régularisés par les actions de contrôle interne, lui semble beaucoup trop élevé : 5,8 Md€ de versements indus et de prestations non versées à tort. Ce montant a doublé en quatre ans.

La Cour identifie plusieurs axes d'amélioration prioritaires notamment par le renforcement des moyens affectés aux systèmes d'information et au contrôle interne.

Pour le SNFOCOS, il manque une évaluation des impacts des suppressions d'effectifs dans la Branche famille préconisés par cette même Cour des Comptes et mises en œuvre par la Cnaf, en application de la COG qui se termine.

De la même façon, nous savons par expérience que les renforts qui seront consentis sur le Système d'information ou sur la maîtrise des risques seront autofinancés par un arbitrage et des restitutions de poste dans d'autres secteurs.

Le SNFOCOS vous a alerté à de nombreuses reprises, notamment lors de déclarations préalables en INC Famille, sur cette problématique de non-adéquation des moyens humains et matériels des Caf avec les missions « Socle », ajoutées à celles confiées au fil de l'eau par l'Etat, ajoutées aux réformes importantes comme celle des aides au logement, de l'Intermédiation financière, de la mise en œuvre du nouveau système d'information (NSI-POMS)... le tout sans supprimer les anciennes prestations ni les anciens Système d'information.

Pour le SNFOCOS, les salariés de la Branche famille ne sont en rien responsables de cette non-certification des comptes.

Nous rappelons en synthèse que nos multiples alertes portaient sur le :

- Manque de moyens humains dans la Branche famille, avec comme conséquence un recours systématique aux heures supplémentaires depuis 2020 (la situation n'est plus conjoncturelle mais structurelle) ;
- Restitution de postes à marche forcée et déconnectée d'une véritable GPEC ;
- Externalisation de la DSI, avec des contre-performances coûteuses comme lors de la mise en œuvre de la Réforme AL ;
- Perte de confiance du personnel de la Branche dans son Système d'information ;
- Recours à des cabinets d'audit et sociétés de services extérieurs, totalement inefficaces car « débranchés » des problématiques et des métiers de la Branche famille ;
- Nécessaire ré-internalisation de la DSI de la Branche famille, gage d'efficience et d'efficacité de notre SI.
- Non-attractivité des postes de la Branche famille, se traduisant par des difficultés, voire l'impossibilité, de recruter.

Le SNFOCOS vous demande donc, d'avoir les éclairages souhaités, un temps d'échange et d'écoute d'ici la signature de la COG organisé autour de ces points, notamment :

- Grands axes de la COG en cours de signature, du schéma directeur du SI (% d'internalisation de la DSI), et incidences sur le personnel (moyens humains et budgétaires), notamment les Cadres, avec nous l'espérons, des éléments chiffrés sur les effectifs en début et fin de COG actuelle, avec un focus sur les Cadres à partir du niveau 5A, si possible par niveau de qualification et affectation d'exercice (Caf – Cnaf/Services nationaux/Agences nationales).
- Eclairage sur la dotation envisagée de 500 ETP en fin de COG à venir : celle-ci tend à répondre à notre revendication de stopper les suppressions des postes décidées depuis 2 COG (ETP restitués pour qui ?) et nous interroge en termes de ciblage de cette dotation (métiers du Contrôle/supervision, CBU : les 107 ETP sont exclus ? entraides, coopérations ...).
- Perspectives de la négociation d'une nouvelle Classification des emplois, situation des cadres managers ou non, avec un point de situation particulières sur les travailleurs sociaux, mes cadres experts ne doivent plus être exclus ?

Ces raisons nous conduisent à solliciter l'obtention d'une entrevue auprès de vous dans les meilleurs délais.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de nos salutations distinguées.

Bruno Gasparini
Secrétaire Général SNFOCOS

